



Prêt, partez !

DES PARTENAIRES SOLIDAIRES POUR LE DROIT AUX VACANCES

Dispositif d'aide au premier départ en vacances en Provence Alpes Côte

L'UNAT PACA constitue un regroupement d'associations du tourisme associatif à vocation sociale et compte dans ses missions principales l'accès aux vacances pour tous.

C'est avec l'aide du Conseil Régional PACA et des Caisses d'Allocations Familiales que l'UNAT PACA s'est engagée à mettre en place un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances destiné aux enfants primo partants.

NATURE ET OBJECTIF DU DISPOSITIF

Ce dispositif permet aux enfants et adolescents de 6 à 17 ans n'étant jamais partis en vacances de partir pour les vacances de Toussaint entre 7 et 8 jours en centres de vacances en séjours tout compris.

Les premiers départs ont eu lieu cet été 2011.

64 enfants des Bouches du Rhône ont pu partir pour la première fois en vacances grâce à Prêt partez !

Objectif du dispositif :

- Permettre à des enfants et adolescents exclus du tourisme et des loisirs de partir pour la première fois en séjour avec activités.
- Fédérer les acteurs du tourisme social concernés par l'accès aux vacances pour tous.
- Favoriser la mixité sociale

L'UNAT PACA AU CŒUR DU DISPOSITIF

L'UNAT PACA est la cheville ouvrière du projet, elle est garante de sa bonne réalisation.

L'UNAT est chargée de mettre en relation les différents partenaires au projet : les structures d'accueil, les bénéficiaires de l'aide, les financeurs et opérateurs.

L'UNAT doit :

- Sélectionner les structures d'accueil qui sont intéressées par le projet
- Recenser les séjours pouvant être proposés et les éditer sous forme de brochure ou dépliant
- Gérer les inscriptions, les départs et la communication pour pérenniser le projet.

LES BÉNÉFICIAIRES

Ce dispositif est destiné aux enfants et adolescents primo partants issus de la Région PACA, âgé de 6 à 17 ans

Les publics concernés par le dispositif, pour les vacances de Toussaint 2011, doivent être allocataires de la CAF 13 ou 84

- Les enfants et adolescents ne doivent jamais être parti en vacances dans le cadre de séjours organisés.
- Les enfants et adolescents doivent être issus de familles allocataires ayant droit aux aides Vacances enfant colonie CAF ou Bons CAF
- Le quotient familial détermine le montant de l'aide attribuée pour le séjour.

LE RÔLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL

- Elles accordent une réduction significative sur des séjours existants et de qualité
- Elles s'engagent à intégrer les publics primo partants aux groupes déjà constitués afin de favoriser la mixité sociale

DEVENEZ PARTENAIRE Vous souhaitez participer à ce dispositif ?

N'hésitez pas à nous contacter : UNAT PACA 1460, route de GALICE- 13090 Aix en Provence cedex 2

www.unat-paca.asso.fr Contact : Sophie REHANI dispositifunatpaca@gmail.com Tel : 04 42 66 31 86

